

# Pêche sportive au Québec

## Périodes, limites et exceptions

(Du 1er avril 2024 au 31 mars 2025)

• Vous devez également consulter la section « Actualités » pour vérifier si des modifications réglementaires apportées en cours de saison touchent votre plan d'eau.

• IMPORTANT: les limites de prises et les périodes qui s'appliquent dans les territoires fauniques structurés peuvent différer de celles mentionnées ici. Dans ces cas, vous serez informés sur place.

## Périodes, limites et exceptions de la zone

### Zone 25

Période	Espèce	Limite de prise	Note	Engin de pêche
1er avril 2024 au 31 mars 2025	Anguille d'Amérique	Pêche interdite		
	Bar Rayé	Pêche interdite		
	Éperlan Arc-en-ciel	120		
	Esturgeons	Pêche interdite		
	Grand corégone	12		
	Marigane Noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	aucune limite		
26 avril 2024 au 30 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	5 en tout		
	Ouananiche	1		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	5 en tout		
17 mai 2024 au 31 mars 2025	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	5 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
14 juin 2024 au 15 décembre 2024	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement

21 juin 2024 au 30 novembre 2024	Achigans	6 en tout		
----------------------------------	----------	-----------	--	--

## Plans d'eau – Exceptions réglementaires

### Lac Old Mill - (45°54'34" N., 76°54'53" O.) (Municipalité de Waltham)

Mêmes que la zone	Autres espèces	mêmes que la zone	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
26 avril 2024 au 30 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	5 en tout		
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	5 en tout		
20 décembre 2024 au 31 mars 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	5 en tout		
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	5 en tout		

### Lac Sans nom (Petit lac Bell) - (46°11'43" N., 77°42'02" O., Municipalité de Rapides-des-Joachims)

Mêmes que la zone	Autres espèces	mêmes que la zone	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
26 avril 2024 au 30 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	5 en tout		
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	5 en tout		
20 décembre 2024 au 31 mars 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	5 en tout		
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	5 en tout		

### Parc National de Plaisance - la partie de la baie Noire située dans un rayon de 30 m à partir du pont Legault (45°35'26" N., 75°10'18" O.).

1er avril 2024 au 31 mars 2025	Anguille d'Amérique	Pêche interdite		
	Esturgeons	Pêche interdite		

21 juin 2024 au 30 novembre 2024	Autres espèces	mêmes que la zone	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
----------------------------------	----------------	-------------------	---	--

**Parc National de Plaisance - sauf la partie de la baie Noire située dans un rayon de 30 m à partir du pont Legault (45°35'26" N., 75°10'18" O.).**

Mêmes que la zone	Autres espèces	mêmes que la zone	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
1er avril 2024 au 31 mars 2025	Anguille d'Amérique	Pêche interdite		
	Esturgeons	Pêche interdite		

**Rivière des Outaouais - entre le barrage du lac Témiscamingue et une ligne tracée est-ouest à 6 km en aval de ce barrage. (Municipalité de Témiscaming)**

1er avril 2024 au 31 mars 2025	Anguille d'Amérique	Pêche interdite		
	Esturgeons	Pêche interdite		
16 juin 2024 au 30 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	5 en tout		
	Ouananiche	1		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	5 en tout		
16 juin 2024 au 31 mars 2025	Autres espèces	mêmes que la zone	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	

**Rivière des Outaouais - La partie du lac McConnell comprise entre une droite reliant le point 46°12'30" N., 77°42'21.58" O. et le point 46°12'33.78" N., 77°42'17.02" O., située en amont de la digue (ancienne route d'hiver) et le rétrécissement de la rivière (à 1,3 km en aval du pont) engendré par la pointe ouest de la Baie Colton et une pointe sur l'Île de Rapides-des-Joachims (Municipalité de Rapides-des-Joachims).**

1er avril 2024 au 31 mars 2025	Anguille d'Amérique	Pêche interdite		
	Esturgeons	Pêche interdite		

21 juin 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	5 en tout		
	Ouananiche	1		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	5 en tout		
21 juin 2024 au 30 novembre 2024	Achigans	6 en tout		
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Autres espèces	mêmes que la zone	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	

**Rivière du Lièvre - entre le côté en aval du pont de la route 148 et la ligne à haute tension située immédiatement en amont de l'île à Cruchet. (Ville de Gatineau)**

1er avril 2024 au 31 mars 2025	Anguille d'Amérique	<b>Pêche interdite</b>		
	Esturgeons	<b>Pêche interdite</b>		
21 juin 2024 au 30 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	5 en tout		
	Ouananiche	1		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	5 en tout		
21 juin 2024 au 30 novembre 2024	Achigans	6 en tout		
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement

21 juin 2024 au 31 mars 2025	Autres espèces	mêmes que la zone	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
------------------------------	----------------	-------------------	---	--